

Commission de la Culture, de la Jeunesse, de
l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

12 DÉCEMBRE 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Philippe Fontaine à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la promotion sociale, relative au « soutien de l'action des mouvements de jeunesse en Communauté française »	3
1.2	Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « gratuité des musées le premier dimanche du mois »	4
2	Ordre des travaux	6
3	Questions orales (Article 64 du règlement)	6
3.1	Question de M. Léon Walry à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « sauvegarde de la diversité culturelle au sein de TV5 Monde »	6
3.2	Question de M. Paul Galand à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'indépendance de TV5 Monde menacée par la réforme de l'audiovisuel extérieur français »	6
3.3	Question de Mme Julie de Grootte à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « rapport sur la réforme de l'audiovisuel extérieur français »	6
3.4	Question de M. Willy Borsus à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'appel à candidatures pour un projet fédérateur et d'impulsion du secteur poétique »	13
4	Ordre des travaux	14
5	Questions orales (Article 64 du règlement)	14
5.1	Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « préavis de grève à la RTBF Liège »	14
5.2	Question de M. Michel de Lamotte à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « préavis d'action de grève à la RTBF Liège »	14
5.3	Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « renouvellement du conseil d'administration du Palais des Beaux-Arts de Charleroi »	16
5.4	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « conséquences que peuvent avoir les dessins animés sur les jeunes enfants »	17
5.5	Question de M. Jean-Paul Procureur à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « présence d'un bandeau publicitaire pour des jeux en ligne sur le site de la Une »	19
5.6	Question de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'adoption de la directive sur les médias audiovisuels »	19

Présidence de M. Richard Miller, président

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Philippe Fontaine à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la promotion sociale, relative au « soutien de l'action des mouvements de jeunesse en Communauté française »

M. Philippe Fontaine (MR). – À l'occasion du centenaire du scoutisme, le parlement de la Communauté française a organisé une rencontre entre les mouvements de jeunesse, voulant ainsi marquer son intérêt pour eux.

Au cours de ces rencontres, nous avons tous souligné l'importance de l'action des mouvements de jeunesse et la nécessité de les soutenir à différents niveaux de pouvoir.

Dans une note, ils vous ont fait part de leurs demandes et propositions communes dans le cadre de la reconnaissance et du financement des organisations de jeunesse. Il semble que jusqu'à présent ces propositions soient restées lettre morte.

Je suis parfaitement conscient des aspects budgétaires du problème mais, après l'intérêt manifesté, vous ne pouvez demeurer sans réaction. Je vous ai déjà interrogé sur le sujet en commission et en séance publique lors du débat budgétaire et j'insiste pour obtenir une réponse à mes questions.

Après le temps de l'évaluation, de la réflexion et de la négociation en vue de modifier le décret de 1980, où en êtes-vous dans vos travaux de réforme du secteur ?

Que pensez-vous de leur demande de reconnaissance comme organisations de jeunesse dans l'une ou l'autre catégorie particulière proposée ?

Que pensez-vous du mode de financement en deux volets, l'un pour le fonctionnement général et l'autre pour les activités décentralisées ?

La fin de l'année étant proche, des mesures provisoires, avant la conclusion définitive de la réforme du décret de 1980, sont-elles envisageables en matière de mode de répartition des subventions liées aux dispositifs particuliers pour l'action décentralisée permanente des mouvements de jeunesse ?

M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de la promotion sociale. – Bien que très attaché à la concrétisation rapide des engagements pris par le monde politique envers le secteur de la jeunesse, la question est relativement complexe. Il est de ma responsabilité de ministre de traduire en mesures concrètes les orientations politiques définies préalablement tout en préservant l'intérêt commun.

En ce qui concerne le soutien à la décentralisation, il me semble pertinent de préciser certains éléments afin de favoriser la compréhension des enjeux.

L'accord de gouvernement 2004-2009 précise que : « Le gouvernement favorisera l'activation et le renforcement des dispositifs particuliers des maisons de jeunes, singulièrement dans les quartiers à difficultés, en permettant, d'une part, de soutenir les actions permanentes et décentralisées des mouvements de jeunesse et, d'autre part, en favorisant le développement de nouvelles initiatives par les jeunes, sans modifier les conditions de subventionnement des centres de jeunes. »

Les états généraux de la Culture ont confirmé cette intention du gouvernement en précisant que la décentralisation devait être soutenue dans le contexte du projet de réforme des organisations de jeunesse. Ses conclusions précisent que : « Le projet vise à proposer un nouveau décret adapté qui prendra mieux en compte la réalité de terrain des organisations de jeunesse. Le projet rencontrera la volonté de simplification administrative, la diversification des modes de participation des jeunes, la mise en réseau et la mobilité sociale des publics jeunes pour favoriser le développement individuel et collectif, et l'engagement des jeunes. Il s'agira aussi d'actualiser les critères de reconnaissance et de favoriser davantage la prise en compte des publics jeunes fragilisés. En outre, il comportera un dispositif particulier de soutien aux actions permanentes et décentralisées des mouvements de jeunesse. »

Un montant de un million deux cent mille euros était d'ailleurs prévu dans les conclusions politiques des états généraux de la Culture afin de réaliser ces objectifs, dont deux cent mille pour l'année 2007, ce qui, à la lecture des « priorités culture », représente bien plus que le seul soutien à la décentralisation des mouvements de jeunesse.

Monsieur Fontaine, vous faites référence à une note des mouvements de jeunesse qui serait restée « lettre morte ». Ce n'est pas totalement exact : les propositions envoyées par cinq mouvements de jeunesse ont retenu toute mon attention. Mes collaborateurs réfléchissent aux modalités d'application de certaines d'entre elles. Je rencontre

d'ailleurs cet après-midi leurs représentants pour en débattre. Cela étant, les organisations que vous évoquez sont certes importantes par leur volume d'activités et le nombre de leurs membres, mais elles ne représentent qu'une part des dix-huit organisations de jeunesse reconnues dans la catégorie « mouvements de jeunesse ».

Mon propos n'est pas de minimiser la légitimité de leurs revendications, mais de rappeler que les mouvements à « foulards » – dont je souligne la qualité du travail – ne sont pas les seuls organisations de jeunesse. Nous devons garder cela à l'esprit dans notre réflexion sur le soutien accru aux actions permanentes et décentralisées des mouvements de jeunesse.

Ainsi, les organisations de jeunesse dont le volume d'actions croissant nécessiterait un soutien plus marqué se sont adressées à moi pour me sensibiliser à la nécessité de ne pas restreindre l'investissement dans la décentralisation aux seuls mouvements de jeunesse. C'est pourquoi il me semble indispensable d'élargir la réflexion sur le soutien à la décentralisation. N'est-il pas légitime de garantir l'équité entre différentes catégories d'organisations de jeunesse ? Je ne veux exclure personne dans mon soutien à la décentralisation.

Les critères objectifs et transparents permettant de garantir l'affectation des sommes prévues pour 2007 sont en voie de finalisation. J'en ai d'ailleurs parlé en séance plénière du parlement à l'occasion de la discussion budgétaire.

La réforme du décret de 1980 sur les organisations de jeunesse est en bonne voie. Le futur décret sur les organisations de jeunesse, qui sera finalisé en 2008, comportera un volet consacré à la décentralisation. Je ne suis pas opposé à la présence de volets spécifiques sur le fonctionnement général et les activités décentralisées. Il me paraît également pertinent de mieux prendre en considération les spécificités de l'ensemble des organisations de jeunesse dans la définition des catégories où elles sont appelées à s'inscrire après la réforme.

Pour conclure, sachez que je présenterai cette semaine au gouvernement, en seconde lecture, le projet de décret relatif aux centres de jeunes. Je ne manquerai pas de tenir la commission informée de l'évolution du dossier.

M. Philippe Fontaine (MR). – Monsieur le ministre, je considère que votre rencontre avec les mouvements signataires de la lettre à laquelle j'ai fait allusion est positive.

J'ai bien entendu votre message et acté votre volonté de trouver des critères objectifs pour tenir compte de l'ensemble des mouvements de jeu-

nesse en Communauté française. J'attire cependant votre attention sur le fait que les mouvements de jeunesse à « foulards » représentent un nombre particulièrement important de jeunes, ce qui explique peut-être l'inquiétude qui s'est manifestée. Je rappelle qu'il est difficile de définir des critères objectifs et, par conséquent, je resterai attentif au problème. Il ne faudrait pas que les cinq mouvements de jeunesse bénéficient de moins de moyens que précédemment, ce qui serait navrant et difficilement admissible.

1.2 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « gratuité des musées le premier dimanche du mois »

M. Philippe Fontaine (MR). – Madame la ministre, vous savez combien je suis sensible à la gratuité des musées. Le sujet a fait couler beaucoup d'encre, le balancier allant d'un « non » catégorique – des études montrent que l'augmentation du prix d'entrée provoque un afflux de visiteurs le dimanche – au « oui » inconditionnel permettant de sensibiliser le plus grand nombre, notamment les enfants. Il convient de souligner que la gratuité a été élargie aux groupes scolaires, aux organisations de jeunesse, aux maisons de jeunes et aux étudiants des académies et des conservatoires.

Je vous ai d'emblée fait part de mon approbation, avec cependant un petit bémol à propos des expositions temporaires. Aujourd'hui, j'ai revu mon point de vue et je n'émet plus cette réserve. L'institution dont je m'occupe, a décrété la gratuité pour tout le monde. Finalement, c'est plus simple.

Le moment est venu de faire le point quant à cette mesure. Combien de personnes ont-elles visité gratuitement les musées, y compris ceux qui sont conventionnés ? Ces établissements ont-ils perçu les compensations prévues ? Pouvez-vous préciser le nombre de groupes scolaires, d'organisations de jeunesse et d'étudiants des conservatoires et des académies ayant bénéficié de la mesure ? Combien d'enfants cela représente-t-il pour chaque catégorie ?

Avez-vous constaté une disparité géographique ? La question n'est pas anodine car la mesure vise à rendre les musées plus accessibles à un public financièrement défavorisé. Certaines régions abritent plus de poches de pauvreté que d'autres et il serait intéressant de savoir quel est l'impact réel de la mesure.

Vous avez déclaré que la mesure pourrait être étendue aux musées désireux d'être reconnus et

subventionnés par la Communauté française. J'aurais voulu savoir combien de demandes ont été introduites. Je ne me fais plus d'illusion car hier, en séance plénière, j'ai entendu votre intervention sur la reconnaissance des musées.

Selon vous, le secteur semble favorable à l'élargissement de la mesure et à sa pérennisation. Que devons-nous comprendre ? Dans quel sens irait cet élargissement ? Quel serait son impact sur le budget de la Communauté française ? Envisagez-vous, par exemple, la gratuité des musées pour tous les enfants ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Je voudrais commencer par rappeler qu'actuellement les mesures de gratuité s'adressent aux musées organisés et conventionnés par la Communauté française.

J'ai chargé l'Observatoire des politiques culturelles et le service du patrimoine culturel de mener une évaluation du nombre de visiteurs ayant bénéficié de mesures de gratuité. Cette évaluation est basée sur les chiffres récoltés par l'Observatoire du tourisme wallon et par l'association professionnelle « Musées et société en Wallonie ». Elle se fonde sur les chiffres de 2004 et 2005, années pendant lesquelles la gratuité ne se pratiquait pas, ou très partiellement. Beaucoup de musées ont répondu de façon imprécise et les chiffres rentrés ne permettent pas, à ce stade, une projection exacte de l'impact. Toutefois, une évaluation partielle a permis de mesurer à 5 955 le nombre de visiteurs pendant ces deux années. Ces chiffres ont été comparés à ceux rentrés par les musées concernés par la période s'étalant de mai 2006 à juin 2007. La fréquentation s'élève à 8 927 visiteurs pour le premier dimanche du mois.

Pour ce qui est du public scolaire, le nombre de visiteurs ayant bénéficié de la gratuité est évalué à 61 242 pour l'année 2007. Le problème, c'est qu'il est impossible d'établir des comparaisons.

À la suite de votre question, j'ai sollicité mes services et j'ai constaté qu'il restait beaucoup à faire en matière d'évaluation. Certains musées ne répondent pas de manière précise et il faut insister auprès d'eux pour obtenir des données sans lesquelles on ne peut déterminer si la mesure est optimale et pertinente.

Les musées ont été remboursés pour la gratuité, sur la base de déclarations de créances. Les sommes ont été liquidées pour le premier semestre. Toutes les déclarations de créances n'ont pas été rentrées pour la fin 2007. L'administration s'est donc basée sur les documents rentrés, a fait une

projection pour les mois de novembre et de décembre, et la tranche est en cours de liquidation. Le paiement devrait se faire fin janvier 2008.

Les éléments disponibles actuellement ne permettent pas encore de tirer des conclusions quant à l'analyse des catégories de visiteurs : organisations de jeunesse, maisons de jeunes, étudiants d'académies et conservatoire.

Par ailleurs, j'ai décidé d'équiper les musées concernés par les mesures de gratuité d'un système de billetterie commun permettant de récolter ces informations de manière uniforme. Un cahier des charges est rédigé pour acquérir ce matériel en 2008. Cet outil informatique permettra de compter exactement les membres des différentes catégories : scolaires, enfants en dehors des visites groupées, organisations de jeunesse, étudiants. Il permettra également de discerner les origines géographiques. Vous soulignez avec raison l'existence de disparités. Il faut mener des politiques qui mettent l'accent sur ces disparités pour l'ensemble des catégories de visiteurs qui bénéficient des mesures de gratuité.

De plus, la mesure de mise en place de cette billetterie commune permettrait aussi à la Communauté française de participer au réseau statistique européen en la matière.

Pour 2007, les compensations financières sont estimées à quarante mille euros pour le premier dimanche du mois et à deux cent soixante mille euros pour la gratuité du public scolaire et des jeunes, soit un total de trois cent mille euros. Dès lors, même si l'évaluation n'est pas affinée, on peut tirer un bilan positif de ces mesures. En effet, des visiteurs supplémentaires, qu'il s'agisse du grand public ou du jeune public, est une bonne chose. Une augmentation de près de 50 % est établie pour le public du premier dimanche du mois et de 20 % environ pour les groupes scolaires.

C'est pourquoi je maintiendrai dans un premier temps la mesure, mais il faudra réexaminer la question lorsque nous disposerons de l'analyse chiffrée précise.

Je souhaite bien entendu maintenir la mesure de gratuité. Mes services ont calculé que son extension à l'ensemble des musées de la Communauté française coûterait un million d'euros. Or, le budget de 2008 ne prévoit pas d'argent à cet effet. Il faudra donc réfléchir, éventuellement avec le secteur de l'enseignement, aux possibilités de financement complémentaire avant d'étendre cette mesure. Les budgets consacrés au secteur muséal doivent également servir à sa revalorisation. Il s'agit d'un des chantiers importants des prochains

mois.

Votre question, monsieur Fontaine, me permet de me rendre compte que l'administration a encore du travail. Nous devons être attentifs aux institutions muséales concernées par le dispositif. Il est essentiel que les éléments de vérification et d'évaluation soient communiqués au gouvernement afin que celui-ci puisse prendre une décision. Vous savez que j'aime me remettre en question. Dès lors, si la mesure n'est pas pertinente et ne permet pas au plus grand nombre d'accéder à ces institutions, il faudra revoir cette politique.

Je vais donc bousculer mes services afin qu'ils soient attentifs à cette question. Je suis persuadée que nous en reparlerons l'année prochaine. Dès que je disposerai d'éléments d'informations plus précis, je vous les communiquerai.

M. Philippe Fontaine (MR). – Si j'ai posé cette question, c'est parce que je nourrissais moi-même quelques inquiétudes quant au fonctionnement du dispositif et à la manière dont les informations pouvaient être communiquées au gouvernement. En effet, une collecte désorganisée de ces dernières a une implication budgétaire. Il convient quand même que les chiffres soient corrects. Or, je n'avais pas senti, de la part de certaines institutions, un intérêt très grand pour cette collecte. Il est en effet difficile de faire comprendre aux responsables de l'accueil des musées qu'une absence de recette doit également être enregistrée.

Vous souhaitez mettre en place un système de billetterie commun. C'est une bonne idée. Attendez-vous toutefois à quelques réticences. Un tel système implique en effet un véritable contrôle sur les entrées et posera problème aux institutions où les chiffres sont forcés. Cependant, puisqu'il existe des implications budgétaires et puisqu'on veut instaurer un système permettant l'accès de tous à la culture, l'objectif visé doit être atteint. Sans cela, on donnera un peu d'argent aux musées mais sans réel impact sur le public ciblé. Il conviendra donc de rectifier éventuellement le tir.

Je voudrais aborder un autre problème. Une très grande partie du public n'est pas informée. J'ai moi-même passé une heure ou deux à l'accueil d'un musée lors d'un dimanche où il y avait gratuité des visites et j'ai été étonné des réactions des visiteurs. Ils étaient contents de ne pas payer mais n'étaient pas au courant de l'opération. Je crains donc que le public visé ne soit pas informé de la gratuité et que les visiteurs habituels, qui peuvent payer, profitent de l'aubaine.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Lorsque la mesure a été prise,

j'avais demandé aux organes de presse de diffuser l'information, ce qu'ils ont fait. Mais il semble que le message ne soit pas parvenu au public fragilisé. Je lance donc un appel pour que l'on fasse largement savoir que l'accès aux musées conventionnés est gratuit un dimanche par mois.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Philippe Bracaval à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « rationalisation budgétaire des crédits de l'audiovisuel extérieur en France et à ses conséquences potentielles sur TV5 Monde », est transformée en question écrite.

3 Questions orales (Article 64 du règlement)

3.1 Question de M. Léon Walry à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « sauvegarde de la diversité culturelle au sein de TV5 Monde »

3.2 Question de M. Paul Galand à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'indépendance de TV5 Monde menacée par la réforme de l'audiovisuel extérieur français »

3.3 Question de Mme Julie de Groote à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « rapport sur la réforme de l'audiovisuel extérieur français »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

M. Léon Walry (PS). – Madame la ministre, le combat que vous avez fort habilement mené pour sauvegarder la diversité, le caractère multilatéral et l'indépendance journalistique de TV5 a particulièrement retenu mon attention.

À la mi-novembre, la menace semblait s'éloigner puisqu'à votre retour de Lucerne les nouvelles étaient plutôt bonnes. En effet, toutes les délégations francophones partenaires ont souligné le bien-fondé de votre rapide réaction à la manœuvre unilatérale française. La délégation française avait apporté des éléments rassurants sur des points qui vous inquiétaient. Le communiqué de presse publié à l'issue de la conférence rappelait clairement l'attachement unanime au fonctionnement multilatéral et engageait au respect de l'autonomie et de l'identité des partenaires, y compris

dans le développement potentiel d'une mercatique commune entre TV5 Monde et France 24 sous le label de la Francophonie. Par ailleurs, l'augmentation des moyens octroyés prouve l'engagement volontariste de la Communauté française dans ce projet.

Dans le cadre d'un groupe de travail intergouvernemental, le partenaire français devait préparer un document en tenant compte des considérations de chacun afin d'aboutir, aux environs de la mi-décembre, à une entente satisfaisante qui aurait dû être validée avant la fin du premier trimestre 2008.

Or, j'ai lu dans *Le Soir* de ce 3 décembre que, malgré les promesses, rien ne semblait joué. Les craintes d'une mainmise unilatérale de la France pèsent toujours lourdement sur le devenir de TV5.

De plus, le ministre français des Affaires étrangères et européennes, en voulant nous rassurer, suscite en réalité notre inquiétude. En effet, il écrit, dans *Le Monde* du 4 décembre : « Le système audiovisuel extérieur français est aujourd'hui une juxtaposition de médias sans cohérence réelle. (...) Nous devons en tirer un meilleur parti en renforçant leur complémentarité. (...) Pour construire cette complémentarité, il nous faut un pilotage unique permettant de mettre en commun le meilleur de chaque média. (...) Il devra faire en sorte que les trois diffuseurs (France 24, TV5 Monde et Radio France internationale) puissent s'appuyer sur un pôle commun de production de l'information. »

L'information serait-elle pilotée de Paris au mépris des engagements pris à Lucerne ? Dans quelle pièce joue-t-on ?

Comme vous le disiez, les partenaires ne manquent ni d'arguments ni d'outils pour s'opposer à une telle attitude. Aujourd'hui, je viens surtout aux nouvelles et vous assurer de notre soutien pour vous encourager à continuer avec détermination un combat légitime pour la sauvegarde de ce qui fait la richesse de TV5.

J'ai lu également que vous plaidez pour une meilleure diffusion des productions audiovisuelles des pays du Sud. Je m'en réjouis et voudrais savoir quelles perspectives se dessinent de ce côté.

M. Paul Galand (ECOLO). – Le 13 novembre dernier, je vous interrogeais à votre retour de la conférence de Lucerne où vous aviez participé avec vos homologues francophones à la Xxe conférence des ministres responsables de TV5.

Vous nous faisiez part alors des craintes exprimées par vos homologues face au projet de rap-

prochement de RFI, TV5 Monde et France 24. Vous précisez que pour les participants « il était important que la France effectue un travail beaucoup plus exhaustif et mandaté par tous les ministres responsables de TV5. » Les participants ont cependant rappelé qu'ils auraient l'opportunité d'en discuter d'ici à la fin décembre en prévision de la réunion extraordinaire. Elle se tiendra au Canada en 2008 et les ministres concernés devraient y affiner et avaliser le développement et les perspectives d'avenir de la chaîne.

Selon les ministres suisse, québécois et belge, la partie française devait préparer un document pour le groupe de travail intergouvernemental, en tenant compte des considérations propres des gouvernements partenaires, afin de déboucher, vers la mi-décembre, sur une entente satisfaisante à valider par les ministres avant la fin du premier trimestre 2008.

Les membres français n'ont apparemment pas fait grand cas de ce souhait. En effet, on a appris en ce début du mois de décembre que le comité de pilotage sur la réforme de l'audiovisuel extérieur français, présidé par Georges-Marc Benamou, conseiller du président de la République pour l'audiovisuel, avait remis son rapport de 76 pages qui recommande la création d'un holding coiffant TV5 Monde, France 24 et RFI. Tout en conservant leur marque propre, ces trois entités deviendraient des filiales. Le holding centraliserait l'ensemble du financement actuel des trois entités. Un rapprochement entre les différentes rédactions est également préconisé ainsi que le doublement des réseaux de correspondants à l'étranger avec les bureaux de France Télévisions et ceux de l'agence France Presse. Pour les auteurs du rapport, il s'agit de « créer une modernité médiatique qui soit une alternance à CNN et Al-Jazira ».

Dans un point de vue accordé au journal *Le Monde* du 4 décembre, le ministre français des Affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner, évoque en des termes poétiques, patriotiques et martiaux cette bataille décisive : « Nous devons repartir à la conquête de la narration du monde. Un peuple incapable de diffuser son message devient un peuple invisible et inaudible. Il risque de voir disparaître sa langue, sa culture, sa créativité, sa capacité à adresser au monde un message original. Bref, un peuple que l'on n'entend plus est un peuple qui compte moins. »

On cherchera en vain autour de cet appel une référence à la Francophonie et aux échanges avec les pays du Sud, ces derniers étant considérés ici comme un simple déversoir des productions hexagonales. Le projet est français, l'ambition de « re-

donner à la France sa capacité d'influence et d'entraînement » l'est aussi. Bernard Kouchner passe en trois phrases sur la nécessité de négocier avec « nos partenaires francophones ».

Cependant, à ce stade, ni la Communauté française ni les autres pays contributeurs n'ont été consultés.

Madame la ministre, partagez-vous le sentiment que les projets français s'éloignent de l'identité multiculturelle de TV5 Monde ? Où en sont les négociations avec nos partenaires ? Le groupe de travail intergouvernemental s'est-il réuni depuis la rencontre de Lucerne ? Si oui, quelles en sont les résultats ? Sont-ils conciliables avec les objectifs nationaux exprimés par les autorités françaises ? Dans la négative, quand comptez-vous convoquer ce groupe ? Avez-vous déjà pris contact avec les Québécois, les Suisses et l'organisation internationale de la Francophonie ?

Des efforts financiers supplémentaires sont inscrits au budget 2008. Sont-ils toujours opportuns ? Les éventuels partenaires devaient, selon vos dires, « manifester très concrètement leur profond attachement au caractère multilatéral et généraliste de la chaîne francophone internationale ». Or, le projet français est plus national que multilatéral.

Dès lors, quelle réaction le gouvernement de la Communauté française envisage-t-il face ce qui semble menacer l'indépendance de TV5 Monde et sa diversité culturelle ?

Nous pourrions essayer d'augmenter le nombre de contributeurs pour renforcer la diversité et répondre aux préoccupations de la France qui craint de devoir porter seule le poids d'une télévision qui s'adresse à l'ensemble de la Francophonie. Le Maroc, et d'autres pays d'Afrique francophone, pourraient intervenir sous forme de consortium. Quels sont les efforts entrepris dans ce sens ?

Mme Julie de Groote (cdH). – Madame la ministre, vous portez l'étendard de la diversité culturelle et nous sommes tous avec vous dans ce combat. Le 31 août, vous écriviez déjà à Bernard Kouchner votre volonté de préserver le caractère multiculturel et généraliste de la chaîne ainsi que sa liberté éditoriale. Vous l'avez également rappelé au parlement à plusieurs reprises et lors de la récente rencontre à Lucerne. Il était d'ailleurs rassurant de voir les autres participants réagir et refuser que TV5 Monde ne devienne une chaîne au service du rayonnement français.

Depuis, dans le rapport publié le 30 novembre, et présenté à Nicolas Sarkozy, on propose

qu'un holding chapeaute TV5 Monde, France 24 et Radio France internationale.

Vous avez clairement indiqué que, si des rapprochements pouvaient être opérés sans dénaturer TV5 Monde, vous seriez la première à les soutenir. Mais ce qui ressort du rapport me paraît inquiétant : la constitution d'un holding dans lequel les trois entités garderaient leur marque propre. Il est difficile de concevoir que ce holding majoritairement français – là est l'élément crucial – puisse maintenir à long terme le caractère multilatéral que vous avez défendu et les contributeurs minoritaires.

Je m'associe aux questions posées par mes collègues, mais je souhaiterais également interroger le président de la commission. La ministre défend la ligne éditoriale, la liberté rédactionnelle et le caractère multiculturel de TV5 Monde. J'aimerais savoir ce que cela signifie dans la pratique. Il serait peut-être intéressant d'entendre les responsables de TV5. Comment, pratiquement, s'insère-t-on dans une chaîne internationale et défend-on la liberté rédactionnelle ? Qu'est-ce que cela signifie dans l'organisation pratique de la chaîne ?

Ensuite, comment allons-nous nous insérer dans le calendrier relatif aux activités prévues au Canada au premier trimestre 2008 ?

Comment voyez-vous l'évolution de notre budget ? Vous avez évoqué une augmentation de 5 % et cité le chiffre de 320 000 euros, mais vous sembliez attendre une réaction au rapport. Les deux éléments sont-ils interdépendants ?

Comment avez-vous perçu la position des autres contributeurs minoritaires lors de la réunion de Lucerne ? Une position commune vous paraît-elle envisageable ?

M. le président. – La parole est à M. Janssens.

M. Charles Janssens (PS). – Je voudrais dire un mot au sujet de l'APF. En effet, Mme de Groote émet une suggestion que je trouve intéressante. Voici quinze jours, le bureau de la commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles de l'APF s'est réuni à Monaco. Pour une fois, la délégation française n'était pas présente. Je n'en tire aucune conclusion. Peut-être était-ce trop éloigné de Paris et n'a-t-elle pas eu le temps de faire le déplacement ?

Ce bureau avait pour objectif d'établir l'ordre du jour de la réunion de la commission qui se tiendra à Tunis à la fin du premier trimestre 2008. J'ai demandé que l'on y inscrive le point soulevé aujourd'hui par Mme de Groote et que la commission de l'Éducation, de la Communication et

des Affaires culturelles y invite des responsables de TV5 pour faire le point. En effet, au sein de la CECAC de l'APF, l'émotion est palpable, notamment dans le chef des pays africains. Il y a sans doute moins d'enthousiasme pour une participation financière, mais une réflexion à ce sujet devrait très certainement intéresser les cinquante pays membres de l'APF, hormis peut-être la France.

Mme la présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Philippe Fontaine (MR). – TV5 est un outil particulièrement important pour la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde entier. Il serait regrettable soit de voir diminuer les moyens et possibilités de diffusion de cette chaîne, soit de la voir devenir l'expression privilégiée de la culture d'un seul pays, la France. Or, la langue française n'est pas la propriété des seuls Français.

En vertu de l'évolution de l'Histoire, le français est une langue parlée par un très grand nombre de personnes. Or, chacun a sa manière d'exprimer et de vivre la culture française et l'intérêt de TV5 est précisément la diffusion d'une culture française multiple. C'est probablement ce qui explique l'émotion qui peut se manifester dans des assemblées internationales où siègent de nombreux représentants de pays francophones qui vivent la culture française d'une autre manière que la France. Depuis longtemps, et aujourd'hui encore, ce n'est peut-être pas la France qui défend le mieux la langue française dans le monde. Certes, depuis la parution d'un certain nombre d'ouvrages laissant apparaître que la culture française est en voie de disparition, les Français se sont émus et ont commencé à réagir. Il faut en tout cas éviter que la multiplicité des expressions de la culture française disparaisse peu à peu dans l'outil qu'est TV5.

M. le président. – Chacun a pu s'exprimer et j'en suis très heureux. Je signale à Mme de Grootte que la ministre vient de me suggérer de prendre contact, au nom de la commission, avec le président de TV5, M. François Bonnemain, afin de l'inviter à s'exprimer devant notre commission.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – M. Bonnemain et son équipe seraient ravis, je pense, de venir partager des informations avec cette commission. Ils sont heureux du soutien apporté par les petits partenaires bailleurs de fonds de TV5.

Diverses questions ont été posées sur cet important dossier et je voudrais avant tout remercier les intervenants, représentant tous les groupes politiques démocratiques, de l'intérêt qu'ils portent à

TV5 Monde et à la réforme de l'audiovisuel extérieur français.

Comme mes collègues Marie Arena et Marie-Dominique Simonet, je suis très préoccupée par l'évolution possible de TV5 Monde. Le caractère symbolique de cette chaîne multilatérale de la francophonie ne sera jamais assez souligné. Elle a fait de la diversité culturelle l'essence de son action et le fondement de son existence ; c'est à cette aune que doit être mesurée l'implication de la Communauté française de Belgique. Cette perspective donne tout son sens à la coopération intergouvernementale.

En vertu de la charte de TV5 Monde, adoptée à Bruxelles le 19 septembre 2005, il revient à la conférence des ministres responsables de définir les orientations de la chaîne et ses priorités de développement géographique, ainsi que d'avaliser son plan stratégique quadriennal. C'est encore cette conférence qui fixe le niveau de contribution budgétaire permettant d'assurer la bonne marche et le développement de TV5 Monde. La charte prévoit également que les chaînes de TV5 sont éditées par un opérateur principal, TV5 Monde SA, et par un opérateur en charge du signal destiné au Canada, TV5 Québec Canada.

Dans le dispositif TV5 Monde, les radiodiffuseurs des différents gouvernements ont un rôle important. Ils participent au capital de TV5 Monde SA et sont membres du conseil d'administration. Ces chaînes partenaires contribuent également à la fourniture libre de droits de programmes qui vont alimenter les grilles des différents signaux de TV5 Monde. Un comité de programmes veille à une alimentation optimale des grilles, compte tenu des objectifs éditoriaux de TV5 Monde.

C'est en ayant en mémoire ces éléments de la charte de TV5 Monde qu'il faut apprécier l'actualité du dossier de la réforme de l'audiovisuel extérieur français. Il ne convient pas au gouvernement de la Communauté française ni aux gouvernements du Canada, du Québec et de la Suisse de s'immiscer dans le dossier de la réforme de l'audiovisuel extérieur de Paris. C'est l'attitude que nous avons adoptée.

Toutefois, les échos nombreux et contradictoires parus dans la presse française et francophone, évoquant le sort possible de TV5 Monde, obligent les gouvernements non français à suivre de près les évolutions internes de ce dossier. Certaines rumeurs, officiellement démenties mais persistantes, tendent à faire craindre une rupture du contrat conclu entre les gouvernements par la charte de TV5 Monde. C'est ce risque qui nous a

obligés à nous exprimer officiellement au ministre français des Affaires étrangères et à son secrétaire d'État à la Francophonie, ainsi qu'au cours de la conférence des ministres responsables pour TV5 Monde, réunis à Lucerne le 9 novembre dernier.

C'est lors de cette conférence qu'il a été décidé de demander à la France d'établir pour ce mois de décembre une note destinée à un groupe de travail intergouvernemental. Celui-ci soumettra ensuite un rapport sur le repositionnement de TV5 Monde lors d'une réunion extraordinaire de la conférence des ministres.

Celle-ci sera convoquée fin mars 2008 à l'initiative de la présidence canadienne de TV5 Monde.

Chacun sait que ce document sera fortement influencé par le rapport qu'a déposé sur le bureau de M. Sarkozy M. Georges-Marc Benamou, conseiller à l'Élysée pour la culture et l'audiovisuel. À Lucerne, il est clairement apparu que M. Benamou avait un rôle déterminant dans le dossier de TV5 Monde et dans la nombreuse délégation française officiellement emmenée par mon collègue Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État chargé de la Francophonie et de la Coopération.

Ce rapport au président de la République, élaboré avec l'aide d'un comité interministériel réunissant les départements des Affaires étrangères, de la Culture et de la Communication, ainsi que des Finances, n'a pas été divulgué aux ministres non français responsables de TV5 Monde.

La presse hexagonale a présenté des extraits de ce rapport. Le ministre Kouchner en charge des Affaires étrangères s'est, pour sa part, exprimé dans *Le Monde* du 4 décembre, comme plusieurs d'entre vous l'ont indiqué.

Sans attendre le dépôt de la note française prévue pour ce mois de décembre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'administrateur général de la RTBF pour avoir l'avis d'un patron de chaîne et de l'actionnaire de la Communauté française à TV5 Monde. Je voulais évaluer les différentes hypothèses relayées par la presse et examiner dans quelle mesure celles-ci sont compatibles avec le maintien d'une chaîne multilatérale francophone généraliste disposant d'une pleine responsabilité éditoriale.

Mes conclusions sont les suivantes. D'abord, il faut saluer le questionnement de la France non pas sur l'efficacité de son audiovisuel extérieur mais bien sur la place de TV5 Monde dans un environnement audiovisuel en pleine évolution.

Il faut néanmoins souligner que ce fut une préoccupation constante des patrons successifs de TV5 Monde et des ministres responsables de la chaîne, ce qui a permis de ne pas limiter la réception de TV5 Monde aux satellites et de l'adapter aux plates-formes de diffusion qui se sont successivement développées.

Ensuite, tout rapprochement entre opérateurs francophones de service public est positif lorsqu'il s'agit de diffuser dans le monde les valeurs démocratiques et la diversité culturelle que défendent les gouvernements associés dans TV5 Monde.

Il faut rappeler que les chaînes partenaires de TV5 Monde, comme la RTBF, développent également des médias internationaux. Une stratégie concertée visant à développer une offre francophone en plus de TV5 Monde me paraît positive. Toutefois, certains scénarios évoqués dans la presse et non véritablement démentis par le ministre Kouchner paraissent mettre gravement en danger la nature et la liberté opérationnelle de TV5 Monde.

Nous devons nous interroger sur l'indépendance du conseil d'administration de cette chaîne si celui-ci est gouverné par le dirigeant de France Monde, le possible holding faitière de l'audiovisuel extérieur français qui détiendra également la majorité absolue du capital de la chaîne. L'absence de France Télévision de ce même holding risque de remettre en cause la programmation de TV5 Monde, constituée en grande partie d'émissions libres de droits des chaînes partenaires. De même, la localisation de la rédaction et des fonctions de commercialisation et de distribution au sein du holding France Monde ne répondrait pas à la position défendue par les gouvernements qui voulaient que la priorité soit donnée à TV5 Monde dans ces domaines.

Par la voie la plus officielle, la France a tenu à indiquer aux gouvernements impliqués dans TV5 Monde que les conclusions telles que rapportées par la presse ne devaient aucunement être considérées comme reflétant la position officielle des autorités françaises. Paris a confirmé son engagement pris à Lucerne de déposer pour le 15 décembre 2007 une note sur la réforme de l'audiovisuel extérieur français et la place de TV5 Monde dans ce dispositif sera connue.

Paris a encore précisé que « d'ores et déjà, nous pouvons vous confirmer que les demandes maintes fois réitérées par nos partenaires francophones concernant le maintien de la marque TV5 Monde, de sa gouvernance multilatérale ainsi que de son identité éditoriale basée sur la diversité culturelle et le caractère généraliste de ses

programmes seront respectées par la partie française ».

Compte tenu de cette présentation générale, je peux apporter les réponses suivantes aux différentes questions. Madame de Grootte, je partage votre impression d'immobilisme et je comprends également que la France prenne le temps de la réflexion pour sa réforme de l'audiovisuel extérieur. Les gouvernements non français ont été actifs en adressant à la France des signaux permettant à celle-ci d'évaluer les effets d'une remise en cause du partenariat conclu à travers TV5 Monde. Un groupe d'experts de ces gouvernements, présidé par le PDG de TV5 Monde, a fait rapport aux ministres réunis à Lucerne sur divers points essentiels pour l'avenir de cette chaîne. Je tiens ce rapport à votre disposition.

La France va évaluer les effets des recommandations du rapport de M. Benamou sur la coopération entretenue depuis plus de vingt ans au sein de TV5 Monde et de la francophonie dont la chaîne est la vitrine audiovisuelle.

Le regroupement des crédits de l'audiovisuel extérieur français est sans doute cohérent d'un point de vue national. Selon le rapporteur spécial de la commission des Finances du Sénat français, il s'agit de mettre en œuvre des coopérations et non de fusionner les outils. Cela laisse la porte ouverte à toute évolution de l'audiovisuel extérieur français. Je n'ai aucun doute sur l'investissement de la France dans TV5 Monde mais je reste prudente sur la physionomie que certains voudraient donner à la chaîne multilatérale francophone, indépendamment de l'investissement de la France dans France 24.

Monsieur Galand, le groupe de travail intergouvernemental ne s'est pas réuni depuis la conférence de Lucerne. Il attend la note du gouvernement français avant d'entamer ses travaux et de tenir une première réunion en janvier au Canada. Je n'avais donc pas à prendre des initiatives. Jusqu'à présent, des contacts réguliers ont lieu entre les hauts fonctionnaires en charge du dossier dont le rôle est reconnu par la charte de TV5 Monde. Les administrateurs non français de TV5 Monde analysent régulièrement l'état du dossier et je suis tenue au courant par la RTBF qui est partenaire.

L'engagement financier supplémentaire de la Communauté française dans TV5 Monde est lié au caractère généraliste et multilatéral de la chaîne francophone internationale. Quand j'ai dû défendre mon budget, que ce soit à Lucerne ou devant votre assemblée, j'ai toujours précisé que cet engagement ne serait réalisé que moyennant la conclusion avec TV5 Monde d'un contrat de ges-

tion répondant à nos attentes. Je n'ai aucun tabou sur ce dossier et si le contrat qui lie les gouvernements à ce projet devait être dénoncé par l'un d'eux, j'examinerais avec Mmes Simonet et Arena l'opportunité de maintenir notre investissement.

Monsieur Walry, je partage vos craintes quant à une centralisation de la production de l'information. Cette centralisation est une tendance générale des groupes de communication. L'information est déclinée sur différentes plate-formes comme la télévision, la radio et internet. Cela vaut pour les principales chaînes de la Communauté française. Une telle vision opérationnelle doit tenir compte que RFI et France 24 sont des voix de la France alors que TV5 Monde apporte un regard francophone sur l'actualité.

Il serait inquiétant que la production de l'information dépende d'un holding exclusivement français. L'image de marque de l'information diffusée en serait fortement touchée. D'autres perspectives existent; nos chaînes partenaires pourraient par exemple être directement impliquées.

Comme vous le dites, TV5 Monde assure la diffusion de productions audiovisuelles de pays du Sud. Il ne s'agit pas d'un cadeau entre amis, mais bien l'expression d'une volonté des cinq gouvernements francophones du Nord de donner un sens au principe partagé par tous de la diversité culturelle. Alors que l'Unesco s'interroge sur la manière de mettre en œuvre la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, je voudrais rappeler le rôle positif joué à cet égard par TV5 Monde. J'espère que le rapport déposé sur le bureau de M. Sarkozy tient aussi compte de cette préoccupation.

Les propositions de diversification dont la presse fait état me laissent sceptique. Il serait question de créer des chaînes thématiques ou pour les enfants. Ces projets auront un coût certain, alors que la tendance actuelle n'est pas à l'augmentation des moyens. J'avoue ne pas comprendre la logique, mais j'espère que ce rapport tant attendu lèvera toutes nos craintes.

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises l'ouverture de TV5 à d'autres pays partenaires, ce qui conforterait la vocation de diversité culturelle de la chaîne. Comme vous le suggériez, monsieur Galand, nous pourrions réunir tous les parlementaires intéressés par ce dossier. Nous arrêterions ensemble les principes sur lesquels nous ne transigerions pas. En tant que relais de la Communauté française dans diverses institutions internationales, nous défendrions un même point de vue. Nous pourrions manifester notre volonté que TV5 demeure une chaîne multilatérale, ouverte et géné-

raliste. Nous voulons qu'elle représente la Francophonie, et non la France, dans le monde entier.

Je resterai vigilante sur ce dossier. Et je ne me sens absolument pas seule. La majorité des parlementaires de cette assemblée me soutient pour protéger l'outil de la Francophonie qu'est TV5. De même, mes collègues suisses, canadiens et québécois défendent le même point de vue.

M. Léon Walry (PS). – L'enjeu est important. Il s'agit d'exporter l'image de la Francophonie mais aussi de notre pays. La diffusion d'un message de démocratie et l'expression de la diversité de l'information peuvent être utiles dans certains pays.

Cela permet également aux Belges qui vivent ou voyagent à l'étranger d'être informés de ce qui se passe dans notre pays. Il est impossible aujourd'hui de capter un journal français à Luzerne, Bilbao ou dans le Val d'Aoste.

Je trouve que la suggestion de Mme De Groote et votre réponse sont intéressantes. Il serait effectivement opportun de pouvoir entendre le directeur de TV5.

Nous avons pleinement confiance en votre détermination pour les négociations à venir.

M. Paul Galand (ECOLO). – On ne peut qu'approuver l'idée d'une réflexion sur la place de TV5 dans le monde et la recherche d'une convergence maximale pour unir les volontés communes.

On voit quel est l'objectif des Chinois quand ils mettent en place une chaîne francophone. Je pense que dans ce contexte, il n'est pas avantageux pour la Francophonie de diviser ses forces. C'est aussi dans un esprit de solidarité avec les Français que j'interviens dans ce débat. Je pense qu'ils défendent une mauvaise position qui nuit à leurs propres intérêts. Nous n'avons pas avantage à diminuer nos investissements dans TV5 dans la mesure où nous n'avons pas les moyens de développer une alternative. Le combat est donc à mener à TV5 et à l'OIF. Celle-ci devrait être plus active dans ce dossier pour que le maximum de moyens soient dépensés pour défendre cette position, dans son intérêt et au-delà de celui particulier de la Communauté française.

Pour rappel, il y a deux niveaux de participation dans TV5 : le groupe des pays contributeurs et les cotisants.

Il est évident qu'il faut élargir le groupe des contributeurs. Nous devons susciter la discussion avec nos partenaires francophones du Sud et tenter de les convaincre de l'intérêt, pour leur image et leur dignité, de revendiquer et d'assumer une

place de contributeur et pas seulement de cotisant via l'OIF. Différents moyens permettent d'y arriver et nous devrions en tenir compte dans nos programmes de coopération. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé du Maroc, qui dispose de moyens en interne et d'un consortium de pays francophones. Via la coopération, nous pourrions être le catalyseur dans l'élaboration de ce consortium qui donnerait à ces pays une place de contributeur à part entière. Cela renforcerait la visibilité de ce que nous voulons pour TV5.

Soyez assurée, madame la ministre, que mon groupe vous soutiendra dans ces initiatives.

Je terminerai en rappelant que la Communauté française de Belgique représente, dans la Francophonie, la Communauté française et toute la Belgique. Cette double représentation est la raison pour laquelle des sénateurs siègent obligatoirement dans le bureau de la section APF. Ce n'est pas le cas pour tous les pays.

Mme Julie de Groote (cdH). – Je remercie à mon tour la ministre de sa réponse très complète qui a notamment clarifié la question de l'articulation entre la liberté rédactionnelle et le choix de la diversité culturelle.

Mme Simonet a également souligné la réalité d'une participation française extrêmement forte. Nous ne pouvons nier les chiffres : France Télévisions détient 47,38 %, Arte France 12,50 % et l'INA 6,61 %. En termes de contribution, on est donc plus proche des 75 % que des 50 %. Compte tenu de cette réalité, il est essentiel de maintenir une diversité culturelle et de mettre en avant l'aspect francophonie plutôt que l'aspect franco-français, tout en soutenant un rapprochement constructif.

En vue de la réunion envisagée avec M. Bonnemain, il serait intéressant de pouvoir prendre connaissance du rapport français de préparation de la réunion de mars 2008 ainsi que de la note à discuter. Cela nous permettrait de comprendre comment la diversité culturelle risque d'être ou non mise en péril et d'en savoir plus sur la prise de décisions compte tenu de la liberté rédactionnelle.

Je voudrais soutenir les propos de M. Galand au sujet des contributeurs, bien que je m'interroge sur les capacités de contribution. Le Sénégal a été associé une seule fois à la discussion. Il faut tenter de faire passer un message de francophonie et de diversité culturelle.

M. Paul Galand (ECOLO). – Nous pourrions imaginer que les pays de la régionale Afrique de l'APF constituent un contributeur.

Mme Julie de Groote (cdH). – Et que par ailleurs le message soit transmis.

3.4 Question de M. Willy Borsus à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'appel à candidatures pour un projet fédérateur et d'impulsion du secteur poétique »

M. Willy Borsus (MR). – Mon interpellation fait suite à votre appel à candidatures « pour un projet fédérateur et d'impulsion du secteur poétique ». Bien entendu, vous connaissez le travail considérable mené en Communauté française par la Maison de la poésie et de la langue française Wallonie-Bruxelles, située à Namur. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de suivre et d'apprécier certaines de ses activités.

Cet opérateur remplit plusieurs missions : il organise des événements culturels dans l'ensemble de la Communauté française, au départ de Namur, et il coordonne l'action des différents opérateurs en faveur du livre en partenariat avec de nombreux services de la Communauté française – son principal partenaire culturel est Espace Poésie, également subventionné par la Communauté et dont la mission est de fédérer les éditeurs dans le domaine de la poésie. La Maison de la poésie gère notamment un centre de documentation spécialisé et s'occupe d'un portail de référence et d'information. De plus, elle organise un festival international et des rencontres avec le public et les créateurs contemporains, belges ou étrangers ; elle coopère à des actions de promotion dans les écoles ; elle soutient des écrivains internationaux dans le cadre des relations Nord-Sud ; elle collabore avec l'asbl « Article 27 » ; elle propose un concours de poésie via sms. Elle a encore d'autres activités.

À la lecture de votre appel à candidatures, je constate que la Maison de la poésie remplit déjà certaines, voire la totalité des exigences qui y sont inscrites. Pour certaines activités, cet opérateur va même au-delà.

Qu'apporte donc de neuf cet appel à candidatures ? La Maison de la poésie ne remplirait-elle pas encore certaines conditions ? N'êtes-vous pas satisfaite de son travail – ce qui me surprendrait ? Quels sont les reproches éventuels que vous formulez à son égard ?

Si vous n'avez aucune remarque négative à formuler, pourquoi ne pas proposer un avenant à la convention qui lie la Communauté française et la Maison de la poésie ?

La Communauté française envisage-t-elle de

soutenir plusieurs opérateurs chargés des mêmes missions, ce qui aurait de quoi étonner ?

L'existence d'un second opérateur ne risque-t-elle pas de faire double emploi ?

Ne serait-il pas souhaitable de développer, en parfaite intelligence avec la Communauté française et les autres acteurs concernés, un pôle autour de la poésie ? Un tel outil, qui recèle de grandes potentialités, ne devrait-il pas être davantage soutenu ? Nous pourrions mener, dans ce contexte, des actions culturelles et littéraires d'intérêt général. De telles initiatives mériteraient d'être soutenues, et peut-être pas suivant la méthodologie que vous avez choisie.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Il n'est pas question de supprimer des outils dans le domaine de la poésie. Au contraire, nous souhaitons amplifier, renforcer et fédérer les réseaux, et organiser le rayonnement national et international du secteur. Je désire qu'il s'ouvre plus largement à toutes les nouvelles esthétiques, qu'il rencontre encore mieux les publics, depuis le chercheur jusqu'à l'amateur, qu'il soit plus visible et plus accessible à tous.

C'est pourquoi j'ai imaginé un appel à candidatures, ouvert à tous les opérateurs existants en Communauté Wallonie-Bruxelles. Un jury, composé de sept personnes dont trois experts internationaux et deux poètes, examinera les propositions des opérateurs et me fera rapport.

Sur cette base, nous tenterons de densifier et d'actualiser les synergies entre les opérateurs spécialisés et d'autres acteurs culturels. La forme définitive du projet dépendra des échanges sur les propositions qui m'auront été faites. La Maison de la poésie de Namur peut déposer un dossier, comme n'importe quel autre opérateur. Mais elle ne sera ni pénalisée ni mise en danger si ce n'est pas le cas.

Nous avons d'ailleurs très largement informé tous les opérateurs concernés. Récemment, j'ai financé la promotion d'un événement programmé tout un mois à la Maison de la poésie de Paris autour de la question : « *Y-a-t-il une école du Nord ?* » Chaque soir, pendant un mois, un poète belge se produit.

Je veux que les poètes circulent d'un lieu à un autre. C'est tout le contraire d'une position de repli. Mon appel à candidatures n'oppose pas un opérateur à un autre, ma volonté est de forcer la réflexion en Communauté française pour structurer un réseau vivant et fédérateur, dédié à la poésie et ainsi optimiser l'action de chacun des acteurs.

Cet appel ne vise qu'à mettre en place une

structure de maisons de la poésie professionnelles, opérationnelles, accessibles, ouvertes et centrées sur les publics potentiels de notre Communauté Wallonie-Bruxelles. Le but est aussi de rendre visible, au milieu d'un réseau de maisons de la poésie disséminées en Communauté française, un opérateur phare qui aura des obligations plus importantes. En outre, nous devons essayer de développer certains critères qui n'existent pas aujourd'hui. L'appel à candidatures vise le rayonnement et l'ouverture sur le monde de la poésie.

Tous les opérateurs existants pourront postuler et le meilleur sera choisi. Si vous le souhaitez, je peux vous faire parvenir la liste des experts composant le jury.

M. Willy Borsus (MR). – Je prends acte du message apaisant et rassurant que vous nous transmettez, madame la ministre.

Cependant, ce serait une erreur si la volonté d'aider, de structurer et de densifier le réseau se traduisait, même de façon indirecte, par une diminution du rôle d'un certain nombre d'acteurs dont l'action a été fort appréciée ces dernières années.

Je fais confiance aux membres du jury dont vous allez me transmettre la composition mais je n'imagine pas qu'on puisse oublier le travail mené précédemment. Je plaide donc pour que des interlocuteurs dont on reconnaît aujourd'hui la crédibilité, puissent jouer un rôle moteur dans l'élaboration de ce projet. Forts de ce rôle moteur, fédérateur et de leur expérience, ils pourront faire œuvre utile pour le rayonnement de la poésie en Communauté française.

4 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Ficherolle à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à « l'aval donné par les États membres à la stratégie de la Commission en faveur de la télévision mobile en Europe », est transformée en question écrite.

5 Questions orales (Article 64 du règlement)

5.1 Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « préavis de grève à la RTBF Liège »

5.2 Question de M. Michel de Lamotte à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « préavis d'action de grève à la RTBF Liège »

M. le président. – Chers collègues, je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Le personnel du centre RTBF de Liège a déposé, en front commun syndical, un préavis de grève pour le 14 décembre prochain. Vendredi, il se croisera sans doute les bras et d'autres centres wallons seront vraisemblablement touchés par le même mouvement.

Le plan « Magellan » sera-t-il prolongé en 2008 et 2009 pour le centre régional liégeois de la RTBF ? Le cas échéant, pour quelles raisons ? Les autres centres régionaux seront-ils également touchés par une éventuelle extension du plan ? Connaissez-vous les conclusions des assemblées générales qui se sont tenues dans les autres centres régionaux ?

En ce qui concerne de centre RTBF de Liège, les mouvements de programmes – transferts de programmes de *La Première* vers Bruxelles, suppression de certaines émissions de télévision ou diminution de leur temps d'antenne – entraîneront-ils des déplacements de personnel et des pertes d'emploi ? Quel sera le sort des onze personnes qui réalisent l'émission « Ma télé bien aimée », dont la production sera suspendue jusqu'à la fin de l'année 2008 ?

Enfin, pour quelles raisons la construction des nouvelles installations situées dans la *Médiacité* au domaine du Longdoz a-t-elle pris du retard ?

M. Michel de Lamotte (cdH). – M. Reinkin ayant rappelé le contexte à l'origine du préavis de grève, je me limiterai à ajouter quelques compléments d'information. Le personnel exige des garanties pour le maintien de l'activité et de l'emploi sur le site liégeois tant en radio qu'en télévision. Il s'émue du projet de délocalisation vers Bruxelles de quatre émissions de *La Première*, mais aussi d'émissions pour la « jeunesse et divertissement », alors que le plan « Magellan » prévoyait leur maintien à Liège.

Il était question d'investir massivement sur le site liégeois notamment en y construisant de nouveaux plateaux et studios d'enregistrement. Où en sommes-nous ? La grogne du personnel a-t-elle un

lien quelconque avec des retards dans la réalisation du plan ? Comment répondre aux inquiétudes du personnel ? Sont-elles fondées ? Les délocalisations sont-elles justifiées ? Le contrat de gestion de la RTBF est-il respecté ? Un accompagnement social sera-t-il mis en place pour employés ? Enfin, pouvez-vous nous rassurer sur le plan d'investissement ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Le plan « Magellan » a été voté en 2002 et a sorti ses premiers effets en 2003. Il s'agit d'un plan pluriannuel dont la réalisation et le plan d'investissement sont appelés à se concrétiser progressivement. À Liège, il prévoit d'importants investissements tant immobiliers – pour vingt-cinq millions d'euros – que technologique, de quatorze millions d'euros. Ces investissements sont indispensables à la modernisation de la radio-télévision de service public. Ils passent préalablement par un processus d'analyse des besoins, de rédaction de cahier de charges et de marchés publics.

L'inauguration du nouveau bâtiment liégeois est prévu pour décembre 2009. Selon la RTBF, il ne s'agit donc pas vraiment d'une application prolongée du plan Magellan, mais plutôt d'une suite logique de son histoire.

Je reviendrai sur les raisons du retard des nouvelles installations de la *Médiacité* dans quelques instants.

Tous les travaux sur les différents sites, à Bruxelles, Liège, Mons et Charleroi, auront lieu en 2008 et en 2009. Tous les centres de production de la RTBF ont bénéficié d'investissements technologiques et immobiliers permettant à l'entreprise de rattraper son retard sur d'autres opérateurs audiovisuels pour la numérisation de la diffusion et de la production.

Cette modernisation est plus ou moins avancée suivant les sites. L'un des plus gros chantiers restant est la modernisation du site de Reyers.

Quant aux assemblées générales tenues durant la semaine du 3 au 7 décembre, je dispose d'informations relatives au centre de Mons. Il semblerait qu'un préavis de grève y ait également été déposé, mais dans un dossier assez différent. Les causes de ce mouvement sont le non-remplacement d'un technicien passé à mi-temps et les craintes suscitées par la mise en place d'un nouveau système de gestion *self op* des émissions par l'animateur.

Par ailleurs, les représentants de la CGSP du centre de Charleroi se sont réunis ce 11 décembre pour évoquer différents points liés au plan « Magellan ». D'après mes informations, une assemblée

générale devait également se tenir à Namur

Pour revenir sur les conséquences éventuelles de certains mouvements de programmes à Liège, il convient d'abord de rappeler un des principes de la réorganisation de la RTBF : en 2002, l'entreprise s'est structurée autour d'une logique de spécialisation de chaque site de production. C'est ainsi que les centres de Mons et Bruxelles abritent les chaînes de radio, alors que Liège, Charleroi et Bruxelles accueillent des unités de production de TV, Namur étant quant à elle dédiée aux rédactions wallonnes et aux moyens mobiles.

Vous m'interrogez sur le sort des travailleurs de Liège et c'est bien légitime. Dans les deux ans, l'ensemble des émissions de radio se fera à Bruxelles. Ce transfert a été annoncé en 2003. La RTBF se veut rassurante et m'affirme que ce transfert se fera dans le respect des aspirations de chacun. Ceux et celles qui travaillent aujourd'hui à Liège et qui choisiront d'aller à Bruxelles demain bénéficieront d'une indemnité d'inconfort négociée avec les organisations syndicales.

Le plan « Magellan » avait dès le départ intégré ce volet de mobilité.

Venons-en maintenant à la télévision. Il n'y aura pas de diminution de la production à Liège. Le plan de charge de la télévision en 2008 prévoit autant d'heures de production qu'en 2007. Les deuxièmes saisons de « J'ai pigé » et de « Y a pas pire conducteur » inscrites dans les grilles de rentrée 2008 se feront à Liège. Ce centre éditera également un nouveau jeu au concept original dont le tournage débutera au printemps.

Hors des contrats spécifiques de courte durée et clairement annoncés comme tels, les collaborateurs de « Ma télé bien aimée » seront amenés à travailler sur d'autres projets et il n'en manque pas. Par ailleurs, un volume d'emploi de 2 172 équivalents temps plein est garanti à la RTBF par le contrat de gestion.

Enfin, le retard pris dans les travaux de *Médiacité* s'explique par deux raisons. D'une part, la RTBF a voulu faire concorder le budget alloué à l'investissement liégeois avec le programme technique et architectural. D'autre part, les architectes ont choisi de consacrer du temps à des mises au point nécessaires avec leurs collègues du projet *Médiacité*. Sont concernées des questions d'ordre technique, relatives notamment aux colonnes et aux fondations, de façon à s'assurer de la meilleure intégration du projet.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Certains membres du personnel ont le sentiment qu'on revient aujourd'hui sur la promesse qui leur a été

faite de renforcer les centres régionaux grâce au plan « Magellan ». Malgré vos réponses qui visent à rassurer le personnel, la gestion quotidienne ne doit pas être facile dans les centres régionaux. Le personnel s'interroge sur l'avenir. La grille des programmes de l'année prochaine n'est toujours pas établie. On fait donc travailler les gens sans orientation claire.

J'espère toutefois que vos réponses rassureront un peu le personnel de la RTBF. Tous les centres, à l'exception de celui de Bruxelles, seront en grève vendredi. Il est donc nécessaire que les questions du personnel soient prises en compte afin que cette entreprise importante de notre Communauté puisse se développer de la meilleure manière.

M. Michel de Lamotte (cdH). – J'entends bien que l'on a tenté de répondre aux demandes individuelles du personnel. Il subsiste toutefois un malaise ou une incompréhension puisqu'un préavis de grève a été déposé.

Vous avez parlé, madame la ministre, des travaux de *Médiacité*, ce grand centre de divertissement en chantier. Les problèmes du personnel sont liés à cet investissement. Vous nous indiquez que l'inauguration du centre de Liège est prévue pour décembre 2009. Or, le permis de bâtir n'a toujours pas été accordé et la construction d'un bâtiment de cette importance nécessite quand même un certain temps.

Vous avez également précisé que le plan « Magellan » n'était pas modifié. J'en prends bonne note. J'aimerais que vous nous garantissiez que les activités situées à Liège seront bel et bien localisées sur le site de *Médiacité*.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – L'article du *Soir* à ce sujet contenait une perle remarquable ! Bruno Deblander voulait en effet rassurer tout le monde en écrivant : « *Le permis d'urbanisme va être introduit incessamment et l'émission du 31 décembre 2009 devrait être réalisée comme prévu.* » Je suppose que le journaliste a voulu écrire 2009 !

5.3 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « renouvellement du conseil d'administration du Palais des Beaux-Arts de Charleroi »

M. Philippe Fontaine (MR). – Madame la ministre, les statuts du Palais des Beaux-Arts de Charleroi fixent la composition de son conseil d'administration à dix représentants de la Communauté française et autant de la Ville de Charle-

roi.

Dans des circonstances que je ne rappellerai pas et pour diverses raisons, plusieurs administrateurs ont démissionné. D'autres sont régulièrement absents, ce qui, j'en conviens, n'en fait pas pour autant des démissionnaires. L'ensemble du conseil d'administration aurait dû être renouvelé suite aux élections de 2004. Or, les désignations n'ont toujours pas eu lieu.

Comme le conseil d'administration n'est pas valablement constitué, la question de la validité de ses décisions est posée. Cette situation est particulièrement préjudiciable à l'institution.

Madame la ministre, une difficulté liée au respect du pacte culturel vous empêche-t-elle d'avancer sur ce dossier ? Ne pensez-vous pas que le nouveau président du conseil d'administration a bien besoin d'être entouré d'une équipe forte pour piloter ce grand paquebot ? Ne pensez-vous pas qu'il est temps de désigner les nouveaux membres du conseil d'administration ? Quand comptez-vous procéder à la désignation des administrateurs de la Communauté française ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – À Charleroi, ma priorité a toujours été de travailler avec les autorités communales, de les accompagner dans les choix qu'elles ont posés sur les politiques culturelles. Cependant, les multiples remaniements m'ont incitée à la prudence.

Je souhaite voir clair dans la situation du Palais des Beaux-Arts, particulièrement sur le plan financier. Mes services administratifs et la direction de l'institution me tiennent régulièrement informée du respect du plan d'apurement. Un audit financier sera d'ailleurs prochainement réalisé de manière à ce que je puisse envisager sereinement la reconduction du contrat-programme.

Je recevrai très prochainement les représentants des groupes politiques démocratiques de la ville et ferai le point avec eux sur la question du Palais des Beaux-Arts mais également sur d'autres dossiers culturels.

Contrairement à ce que certains sous-entendent, je n'ai rien contre Charleroi. Je le prouve par mes contacts avec les autorités locales pour les aider à déployer leur politique au côté de la Communauté française.

Le renouvellement des représentants de la Communauté française au conseil d'administration est envisagé dans ce cadre. J'estime qu'il doit se faire dans un climat constructif, ce qui, il faut le reconnaître, n'était pas le cas il y a quelque temps.

Je proposerai très prochainement de désigner les représentants de la Communauté française à l'assemblée générale du Palais des Beaux-Arts.

Je précise qu'aucune difficulté liée au respect du Pacte culturel ne m'empêche d'avancer.

Je pense, comme vous, que cette institution a besoin d'une équipe forte. C'est pourquoi j'espère que les représentants des groupes démocratiques qui me seront proposés auront d'autres qualités que leurs attaches partisans et qu'ils veilleront à l'intérêt des politiques culturelles à Charleroi et aux alentours.

M. Philippe Fontaine (MR). – Madame la ministre, je vous remercie de ces réponses mais j'insiste sur le fait que ce renouvellement devrait être fait depuis longtemps, avant même les événements que vous avez évoqués.

Je conviens avec vous que les administrateurs du Palais des Beaux-Arts, même s'ils sont désignés par des partis politiques, doivent avoir envie de faire fonctionner les outils culturels. Dans la mesure où il m'est possible d'intervenir, j'essaierai de faire en sorte que les propositions aillent dans ce sens. Je suis persuadé que les institutions ne peuvent pas fonctionner avec des administrateurs qui ne sont jamais présents ou qui sont en fin de mandat et qui savent que celui-ci ne sera pas renouvelé. Dans de telles conditions, seule la gestion courante est assurée et il n'y a aucun projet pour le futur. C'est peut-être la pire des choses qui puisse arriver à une telle institution.

5.4 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « conséquences que peuvent avoir les dessins animés sur les jeunes enfants »

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je souhaiterais vous faire part d'une étude américaine sur les conséquences que peuvent avoir les dessins animés sur le comportement des jeunes enfants âgés de deux à cinq ans. Les conclusions, dont voici les grandes lignes, peuvent laisser perplexes.

Les garçons qui regardent des dessins animés ou des sports de contact à la télévision présentent plus de risques d'être agressifs ou désobéissants plus tard dans leur vie. Ces enfants auraient donc tendance à adopter des comportements antisociaux.

La plupart des parents considèrent que les dessins animés ne sont pas dangereux pour leurs en-

fants, parce qu'ils ne sont pas réels mais simplement drôles.

La capacité des héros à être écrabouillés et à se relever indemnes à la seconde suivante véhicule une fausse impression de la violence dans la vie réelle.

L'étude montre que ni les petites filles qui ont regardé des programmes violents ni les garçons qui ont visionné des programmes non violents ou éducatifs n'ont montré d'agressivité plus tard. Par contre, les petits garçons semblent particulièrement sensibles à ce type d'influence.

Disposez-vous de données similaires en Communauté française? Dans la négative, envisageriez-vous de réaliser une étude sur le sujet? Envisageriez-vous de vous adresser au CSA afin qu'il indague dans ce sens? Parmi les mesures de protection des mineurs, certaines se rapportent-elles à la diffusion de dessins animés à la télévision?

Aujourd'hui avec la multiplication des chaînes numériques, de la télévision à la carte, les délimitations sont-elles suffisantes? De manière plus large, y a-t-il des contraintes qui permettent d'éviter les dérives sur internet? Aujourd'hui, de plus en plus souvent, l'écran d'ordinateur se substitue à l'écran de télévision.

J'aurais aimé savoir ce que vous pensez de cette étude. Peut-elle être prise au sérieux?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – J'ai déjà été interrogée à de multiples reprises sur des thèmes similaires, notamment par Mme Corbisier. Les constats de l'étude que vous mentionnez ont de quoi inquiéter. Le gouvernement est attentif à la question de la protection des enfants face aux contenus audiovisuels. Nous ne disposons pas aujourd'hui d'une étude similaire en Communauté française. Elle serait intéressante mais nous devons opérer des choix en fonction des moyens disponibles. Je pourrais soumettre l'idée d'une telle étude au CSA, mais pas avant plusieurs mois. En effet, plusieurs autres initiatives concernant la protection des mineurs sont déjà lancées.

Vous savez que l'éducation à la publicité retient aussi toute mon attention. Un outil pédagogique préparé par le Conseil de l'éducation aux médias devrait enfin voir le jour début 2008. En outre, à ma demande, le CSA a lancé un appel d'offres en vue de la réalisation d'une étude sur la participation des mineurs à des émissions de télévision, notamment des émissions de télé-réalité.

Quant à la protection de la jeunesse, les pro-

blèmes préoccupants se multiplient à cause de l'évolution constante des formats télévisés et audiovisuels. De plus, il n'existe pas de mesures spécifiques pour les dessins animés qui sont différentes des règles générales valables pour les autres contenus audiovisuels. Il n'y a pas de raison de réserver un traitement particulier à un genre d'émission qui peut également s'adresser à des adultes.

La multiplication des plates-formes de diffusion rend notre tâche encore plus compliquée. Comme vous le soulignez, les enfants passent de plus en plus de temps connectés à internet où des dérives vers des contenus violents sont également constatées. La situation est complexe, je l'avais indiqué à M. Di Antonio qui m'avait interrogée sur les vidéos violentes, entre autres sur les sites « YouTube » et « Dailymotion » dont certains enfants et les adolescents sont très friands.

Ces sites n'étant pas belges, cela complique la réglementation et le contrôle des contenus diffusés. De plus, vu leur nombre, il est humainement et matériellement impossible de les contrôler de manière proactive et systématique.

En Belgique, on ne peut intervenir que lorsqu'il s'agit d'une matière pénale. Lorsque le contenu d'un site est jugé inadmissible, la direction générale de contrôle et médiation du service public fédéral Économie envoie des informations à d'autres pays européens pour qu'il soit bloqué. Si le pays informé ne réagit pas, le juge d'instruction de Bruxelles peut fermer l'accès au site controversé.

Je ne sais si votre question porte uniquement sur des matières pénales ou vise aussi des communications publiques de vidéos montrant des comportements à risque. En imaginant que des sites comme « Youtube » ou « Dailymotion » soient mis en ligne en Communauté française, on peut se demander si le CSA est compétent pour la protection des mineurs dès lors qu'il s'agirait de contenus audiovisuels diffusés par Internet. Cela vaudrait donc la peine d'en débattre.

Répondre à cette question revient à déterminer si ces sites entrent dans la catégorie des services de radiodiffusion. À ce stade, la question ne me semble pas tranchée dans la mesure où les contenus des vidéos diffusées peuvent être considérés par extension comme relevant de la sphère privée. Il faut donc s'interroger aussi sur le rôle exercé par l'opérateur du site concerné : y a-t-il exercice d'une responsabilité éditoriale, s'agit-il d'un *blog* privé ? Les éditeurs des sites qui hébergent de tels contenus prennent malgré tout certaines précautions face aux actes de pornographie sur mineurs, de violence illégale ou de haine raciale. Ils

exercent aussi une responsabilité éditoriale mais cela ne concerne bien souvent que des contenus répréhensibles selon la loi pénale. Il n'y a pas de politique de prévention à l'égard de contenus dommageables pour certaines catégories de consommateurs.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est d'abord que la prévention reste notre première arme. Des initiatives en matière de protection de la jeunesse existent. Dans le cadre du programme de soutien à la parentalité, « Yapaka », par exemple, diffuse depuis un an un livret intitulé *Être parents c'est* et destiné aux parents et aux professionnels qui sont en contact avec eux. Ce livre a déjà été distribué à cent vingt mille exemplaires et un nouveau tirage de soixante mille est sorti de l'imprimerie en novembre dernier. Un chapitre est consacré au problème que vous soulevez sous le titre *Être parent, c'est franchir les écrans* et discute la crainte des adultes de voir tomber leurs enfants dans la dépendance à la télé ou à l'ordinateur. Le thème a également été décliné sous formes d'autocollants, tirés à six mille exemplaires, de pages Internet et de séquences vidéos qui seront programmées en 2008.

En outre, toutes les mesures de protection n'ont de sens que si elles sont complétées par des outils pédagogiques abordant le fonctionnement des médias, leur mode de communication et leur raison d'être. Nous devons aider les enfants à développer des opinions personnelles sur les émissions qu'ils regardent et à comprendre ce qui les dérange, à distinguer le vrai du faux.

Ces préoccupations sont au centre de l'avant-projet de décret portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CEM) et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en Communauté française. Ce texte, sur lequel je travaille avec Marie Arena, a déjà été approuvé en première lecture au gouvernement. Le Conseil d'État nous a déjà rendu un avis et le CEM nous a fait part de ses recommandations.

Tous ces avis seront intégrés à la réflexion et le texte sera soumis prochainement à l'approbation du gouvernement en deuxième lecture. Nous l'examinerons ensuite en commission, ce qui nous permettra de revenir sur ce débat important.

L'étude américaine dont vous parlez n'est pas transposable en Communauté française. Ne disposant pas d'éléments d'évaluation, nous devons rester prudents sur les affirmations qui y sont reprises.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie la ministre pour sa réponse fort complète.

Je peux très bien comprendre que le CSA se soit fixé d'autres priorités, mais il faudra à terme se pencher sérieusement sur ce problème – je pense notamment à la violence – qui peut avoir des incidences sur le comportement des enfants.

5.5 Question de M. Jean-Paul Procureur à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « présence d'un bandeau publicitaire pour des jeux en ligne sur le site de la Une »

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – Depuis peu apparaît sur la page d'accueil du site Internet de *La Une* un bandeau publicitaire renvoyant à un site de paris sportifs en ligne. Ce bandeau reprend des slogans accrocheurs tels que : « Cochez les cases pour voir combien vous pouvez gagner avec un pari simple ! ». En cliquant sur le lien, le visiteur du site se voit offrir directement 50 euros, pour peu, bien entendu, qu'il ouvre immédiatement un compte et qu'il y dépose le même montant.

À l'heure où on lutte, à tous les niveaux de pouvoir, contre la dépendance au jeu, notamment auprès des jeunes, et contre ceux de hasard, comme le poker et autres déclinaisons du genre, cette mention publicitaire sur le site de notre télévision de service public est pour le moins curieuse. En effet, en vertu du contrat de gestion, la RTBF s'est vu confier quelques responsabilités dans le domaine de l'éducation à la consommation.

Que pensez-vous de l'opportunité de l'insertion d'une telle publicité sur le site de l'éditeur de service public de la Communauté française ? La RTBF ne devrait-elle pas être invitée à la supprimer et, surtout, à tirer des conclusions générales sur ce type de problème ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Les éléments que vous communiquez m'ont aussi troublée. En effet, lorsque j'ai découvert cette publicité sur le site de *La Une*, ma première réaction a rejoint la vôtre.

Tout d'abord, il faut savoir que le contenu des messages de publicité sur le site Internet de la RTBF relève de la loi sur les services de la société de l'information du 11 mars 2003 et, partant, de la compétence fédérale et non de celle de la Communauté française.

Le contrat de gestion, quant à lui, n'interdit pas explicitement la publicité pour ce genre de services, pas plus que le code d'éthique de la publicité du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Par contre, la loi fédérale du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard

dispose que tout ce qui n'est pas expressément autorisé est interdit. Or, les paris en ligne ne sont pas expressément autorisés par la loi. Diffuser une publicité mettant en avant une pratique illégale est pour le moins surprenant. La RTBF semble avoir profité d'un flou juridique et ce n'est pas acceptable.

En outre, comme vous le relevez, la RTBF s'est vu confier, dans le cadre de sa mission générale d'éducation permanente, une responsabilité en matière de formation, d'éducation et d'information des consommateurs. La publicité que vous évoquez entre en contradiction avec cet objectif.

Vous avez raison de rappeler que la dépendance au jeu, et particulièrement aux jeux de hasard, constitue un véritable problème de société. Il appartient aux pouvoirs publics de mener une action responsable sur cette problématique et de protéger les consommateurs, notamment les plus fragiles et les plus jeunes.

J'entends rester extrêmement vigilante sur cette thématique et ne manquerai pas, dès que l'on verra un peu plus clair dans la situation institutionnelle du pays, de sensibiliser les ministres compétents à l'échelon fédéral.

Pour ce qui concerne notre responsabilité, je considère que les chaînes de service public n'ont pas à relayer des incitations au jeu, sur quelque support que ce soit.

Dans la foulée de votre question, j'ai écrit à l'administrateur général afin de lui exposer clairement la position du gouvernement et de lui démontrer le caractère inadéquat d'une telle publicité. Je ne manquerai pas de vous tenir informé du suivi de ce dossier lorsque je disposerai de plus d'éléments, mais il me semble – j'ai encore vérifié hier soir – que cette publicité n'apparaît plus sur le site.

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – Certains de mes collègues m'ont affirmé que la publicité était encore présente très récemment sur le net, à moins qu'elle n'ait été enlevée hier soir. Néanmoins, je vous remercie, madame la ministre, pour votre réponse claire et assurée.

5.6 Question de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'adoption de la directive sur les médias audiovisuels »

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Le Parlement européen vient d'adopter la directive visant à remplacer la directive communément ap-

pelée « Directive sans frontière ». Madame la ministre, durant cette législature, je vous ai à maintes reprises interrogée sur le sujet au fil des développements du texte.

Qu'ils nous agrément ou non, nous avons pu en découvrir progressivement les grands axes, tels que la tentative de prise en compte de l'intégralité des services de médias audiovisuels dans le champ d'application du texte ; la souplesse accrue des règles touchant à la publicité télévisée, souplesse qui continue à susciter certaines craintes bien légitimes. Mais je citerai aussi le cadre juridique restrictif pour le placement des produits, dont la rédaction, loin de faire l'unanimité, suscite là aussi les craintes d'aboutir à de multiples dérogations au principe d'interdiction. Enfin, je terminerai par les règles sur le contournement par certains éditeurs de services ou les mesures nationales plus strictes de l'État membre destinataire des programmes de ces éditeurs.

S'il est vrai que nous avons adapté notre législation en matière de publicité aux grandes lignes de cette directive, nous n'en regrettons pas moins le caractère libéral de l'Union européenne qui incite les chaînes à diffuser plus de publicité.

Cependant, le champ d'application, susceptible de couvrir et de régir un grand nombre de formats et de canaux de diffusion, est très vaste. Nous nous en réjouissons.

Certains éléments sont présentés par la Commission comme étant de grands acquis ; ainsi, la durée de publicité qui ne devra pas dépasser douze minutes par heure – c'est déjà le cas chez nous – ou le fait que les coupures publicitaires ou de téléachat pour les films conçus pour la télévision, des œuvres cinématographiques et des journaux, ne seront autorisées qu'une fois par tranche de trente minutes au moins – notre décret sur la radiodiffusion prône, lui, quarante-cinq minutes. Enfin, le fait que les émissions pour enfants ne pourront être interrompues qu'une fois par tranche de trente minutes par de la publicité est également considéré comme une avancée.

Nous retiendrons aussi la possibilité d'adopter un code déontologique régulant la promotion d'aliments et de boissons néfastes pour la santé ; des dispositions relatives à la limitation du volume sonore des publicités – par contre, sur ce sujet nous pourrions améliorer notre législation – et d'autres visant à éviter que la publicité ne porte atteinte à la dignité humaine ou qu'elle ne soit offensante pour des raisons de discrimination fondée sur la race, le genre, la nationalité, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Sur ce dernier point, notre dispositif législatif dispose de moyens

pour y répondre, tant à l'échelon communautaire que fédéral. Le parrainage devra enfin être clairement identifié comme tel.

Dans notre législation, avons-nous encore beaucoup de points à modifier et si oui, lesquels ? En marge de cette directive, y a-t-il des avancées européennes pour la protection des mineurs ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – J'ai déjà signalé que mes services n'avaient pas attendu la publication de la directive « services médias audiovisuels » ou « SMA » prévue en fin d'année pour réfléchir à sa transposition. Il est prématuré de répondre avec précision et exhaustivité à toutes les questions que soulève cette directive car de nombreux chapitres du décret devront être revus, tels que les dispositions relatives au champ d'application et à la publicité. De plus, il faudra systématiquement intégrer la distinction entre les services linéaires et non linéaires. Certaines dispositions du décret spécifiques à la radiodiffusion classique sont appliquées par analogie à des services non linéaires ; il sera modifié pour apporter une plus grande sécurité juridique et une meilleure lisibilité des dispositions et de leur application.

Au cours des discussions européennes préparatoires à l'adoption de la directive, nous avons vu que la notion de services non linéaires est complexe. La directive « SMA » ne tranche pas cette question de manière définitive et propose plutôt la technique du faisceau d'indices. Parmi ceux-ci, la notion de fourniture de programmes télévisuels ayant le service comme vocation principale est un élément important mais pas unique. Cette technique permet de traiter la plupart des cas mais il est probable que pour certains, à la marge, il sera difficile d'en déterminer le caractère. L'extension du champ d'application de la directive aux services non linéaires ne remet pas en cause la poursuite d'objectifs d'intérêt général comme la promotion de la diversité culturelle, la protection des mineurs et de la dignité humaine ou le pluralisme des médias.

Je n'ai pas connaissance d'une nouvelle initiative européenne pour la protection des mineurs face à certains contenus audiovisuels. Je rappelle toutefois la recommandation qui établit un catalogue de mesures que les États membres peuvent adopter. La réglementation en Communauté française est plus restrictive car elle interdit la publicité dans les émissions pour enfants et impose une signalétique accompagnée de règles contraignantes comme l'interdiction de diffusion de certaines émissions dans des créneaux horaires spécifiques. Notre réglementation va aussi au-delà de

la directive « SMA » qui n'établit qu'un système d'avertissement pour la protection des mineurs.

Concrètement, je propose de travailler en deux temps. Tout d'abord, un avant-projet de décret modifiant le décret de 2003 sera prochainement examiné par le gouvernement avec une série d'adaptations essentiellement techniques. Parallèlement, une large consultation sera réalisée et je demanderai un avis au CSA sur des adaptations de fond nécessitant une réflexion approfondie. Cette réforme plus fondamentale tiendra également compte d'autres directives européennes. Ensuite, cet avant-projet de décret sera examiné lors d'une deuxième phase, probablement au second semestre de 2008.

Mon conseiller vient de m'informer que la réunion de la commission de concertation du centre du cinéma a décidé de mettre en place un groupe de travail. Il portera sur quelques questions relatives aux coproductions d'œuvres audiovisuelles et sur la problématique des placements de produits. Ce débat est très important.

Vous regretterez peut-être, madame Corbisier, que nous n'ayons pas abordé tous les éléments techniques qui devront être modifiés. Cependant, les conclusions des travaux que nous menons actuellement viendront se greffer sur ces nouveaux dispositifs.

Quoi qu'il en soit, la Communauté française maintiendra une série de dispositifs de protection, tant en faveur de la diversité culturelle que des mineurs et des personnes plus sensibles aux contenus audiovisuels.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – J'entends qu'un avant-projet de décret est en gestation.

Il est exact que le contexte actuel est celui de la concurrence et que l'évolution des médias audiovisuels réduira notre marge de manœuvre. Malgré cela, rien ne nous empêche d'être plus restrictifs, particulièrement dans des domaines tels que la protection des mineurs et des consommateurs, et le respect de la dignité humaine.

Nous devons y rester très attentifs, malgré les portes ouvertes par l'Europe.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13 h 05.*